

Questions orales

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'opposition parle du permis en termes vraiment simplistes. Un permis, que ce soit celui qui nous intéresse ou n'importe quel autre délivré par le gouvernement, ne peut être révoqué ou suspendu qu'en fonction d'une règle de droit fondamentale : il faut qu'il y ait eu une forme ou une autre de violation des conditions du permis. J'en ai discuté avec nos conseillers juridiques. Dans ce cas particulier, il n'y a eu aucune violation des conditions.

Nous usons devant les tribunaux des moyens dont nous disposons. Nous avons l'intention d'interjeter appel contre le jugement rendu jeudi dernier. Nous allons le faire cette semaine. Nous poursuivrons dans cette voie.

Je voudrais dire à mon collègue que la meilleure façon d'éviter ce genre de situation à l'avenir consiste, pour lui et son parti, à appuyer énergiquement le projet de loi C-78, qui mettra enfin de l'ordre dans le domaine des évaluations environnementales.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre associée de la Défense nationale. Comme le sait la Chambre, la semaine dernière, une délégation de trois députés, tous membres du Comité de la défense, dont je faisais partie, s'est rendue dans le golfe Persique. Je dois avouer que nous avons tous été fortement impressionnés par le professionnalisme, la compétence et la créativité de nos troupes en mission dans cette région.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Toutefois, monsieur le Président, nous ne pouvons en dire autant du comportement de notre gouvernement au cours de cette crise. Le 26 septembre dernier, le ministre de la Défense nationale a pris un engagement solennel à la Chambre en déclarant:

[...] il y aura des consultations avant que ne soit modifiée la mission à laquelle les Forces canadiennes participent en ce moment pour assurer l'application des sanctions décrétées par les Nations Unies dans la résolution 665, mission qui consiste à dissuader l'agresseur.

Au cours de la fin de semaine, nous avons appris, de source bien informée, que les troupes canadiennes dépêchées dans le Golfe font plus que simplement respecter les sanctions de l'ONU. Même si elles s'en sont tenues à un rôle défensif, elles ont néanmoins participé à l'opéra-

tion offensive appelée «Tonnerre imminent», effectuée près de la frontière du Koweït.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris à la Chambre?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, premièrement, je tiens à remercier le député des bons mots et des félicitations tout à fait justifiés qu'il a adressés à nos militaires, hommes et femmes, en mission dans le golfe Persique. Comme il le sait pour l'avoir constaté sur place, nos troupes effectuent de l'excellent travail dans des conditions très difficiles. Je sais que ces compliments les reconforteront.

Je voudrais préciser à mon collègue que notre rôle dans le golfe Persique n'a pas changé. Notre mission est d'appliquer les sanctions prises par les Nations Unies contre l'Irak et de dissuader l'agresseur. Toute modification à cette mission devrait être étudiée par le gouvernement et, nous l'espérons, par le Parlement.

Par ailleurs, il est vrai que nous avons participé à cet exercice en fin de semaine, mais en y jouant, comme l'a signalé le député, un rôle secondaire. Nous avons prêté main-forte aux patrouilles, escorté les navires-hôpitaux américains et, comme le mentionnait le député, nous avons joué un rôle défensif dans une opération aérienne visant à évaluer la capacité de commandement et de contrôle des forces multilatérales déployées dans cette région.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la ministre vient de confirmer que la politique du Canada s'est nettement raffermie sans que le Parlement ait été consulté.

Je voudrais poser une question supplémentaire. La semaine dernière, le premier ministre a mentionné qu'il y aurait des réductions importantes dans les programmes gouvernementaux, principalement les programmes sociaux, présume-t-on, et certains ont avancé des chiffres allant jusqu'à 500 millions de dollars. Ces réductions auraient pour objet, selon lui, d'absorber le coût du contingent canadien dépêché là-bas. À ce moment-là, on nous a bien fait comprendre, à titre confidentiel, que les coûts supplémentaires n'étaient pas du tout de cet ordre. La ministre peut-elle déclarer publiquement et clairement à la Chambre ce que représentent les coûts supplémentaires du contingent canadien dans le Golfe?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je dois d'abord vous faire part de mon étonnement. Mon collègue veut certaine-